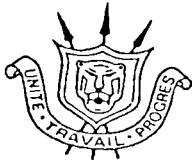


REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/23 DU 05 NOVEMBRE 2021 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N°D8580-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI A L'AMELIORATION DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE DES FEMMES ET DES JEUNES (PACEJ) AU BURUNDI, SIGNE A BUJUMBURA LE 16 AOUT 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord de Don n°D8580-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement du Projet d'Appui à l'Amélioration des Compétences et de l'Employabilité des Femmes et des Jeunes (PACEJ) au Burundi, signé à Bujumbura le 16 août 2021, est ratifié.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 05 novembre 2021

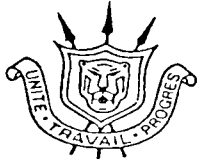
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Jeanine NDAYISHIMIYE

REPUBLIQUE DU BURUNDI

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N°D8580-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU PROJET D'APPUI A L'AMELIORATION DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE DES FEMMES ET DES JEUNES (PACEJ) AU BURUNDI, SIGNE A BUJUMBURA LE 16 AOUT 2021

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de Don n°D8580-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet d'Appui à l'Amélioration des Compétences et de l'Employabilité des Femmes et des Jeunes (PACEJ) au Burundi, signé à Bujumbura le 16 août 2021 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions, conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le Présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 05 novembre 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
YU EN SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Jeanine NIBIZI.